

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 1ER JUIN 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RAPORTU D'INFURMAZIONE NANTU À A CREAZIONE DI
UN BUGETTU PARTICIPATIVU GHJUVENTÙ CORSA

RAPPORT D'INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE
D'UN BUDGET PARTICIPATIF JEUNESSE
CORSE/GHJUVENTÙ CORSA

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Depuis 2017, le Conseil exécutif de Corse a souhaité ériger la Jeunesse en priorité de l'action de la Collectivité de Corse, avec une politique innovante et ambitieuse.

Pour exercer son chef de filât jeunesse sur le territoire, issu de la loi égalité et citoyenneté de janvier 2017, la Collectivité de Corse organise le dialogue avec les jeunes de l'île et coordonne les actions et projets jeunesse sur le territoire.

La politique globale de jeunesse qui découle de cette volonté se décline à travers le Pattu di a Ghjuventù, dont la feuille de route a été adoptée à l'unanimité le 27 avril 2018, afin d'offrir une meilleure lisibilité et adaptation de l'action publique face aux besoins des jeunes de 11 à 30 ans.

Parmi les piliers et objectifs du Pattu di a Ghjuventù, la participation et le pouvoir d'agir des jeunes à la vie publique tiennent une place essentielle. Facteur de cohésion sociale, ils contribuent à la prise en compte de la place de la jeunesse dans la société, à sa construction identitaire (personnelle et collective) ainsi qu'à son autonomie, incitant ainsi les jeunes à devenir des acteurs responsables.

Pour favoriser leur engagement, la Collectivité de Corse a mis en place de nombreux outils qui ont connu un essor important ces dernières années : Assises de la Jeunesse/Assise di a Ghjuventù, Caffè citatini, consultations, ateliers collaboratifs, création de l'Assemblea di a Giuventù et du comité citoyen Parolla di a Ghjuventù ...

Ces différentes formes de participation ont permis de recueillir la parole des jeunes et notamment de co-construire le plan d'action du Pattu di a Ghjuventù, adopté par l'Assemblée de Corse à l'automne 2020.

Par ailleurs, toujours pour renforcer le pouvoir d'agir des jeunes, la Collectivité de Corse a développé des actions concrètes, à travers les chantiers de jeunes bénévoles « Demu una manu », la bourse « Ghjovani in massa », maintenant proposée aux jeunes entrepreneurs, le concours « M'impegnu per l'avvene », ou encore une formation dédiée à l'encapacitation pour le réseau des acteurs de jeunesse, qui pourront ensuite mettre en œuvre, sur le terrain, des actions nouvelles d'accompagnement.

Face à la demande de participation citoyenne et démocratique croissante, il s'agit toujours d'innover et d'envisager de nouvelles perspectives pour renforcer l'engagement et le pouvoir d'agir des jeunes.

En associant chaque année les citoyens à la décision publique, le budget participatif est devenu pour de nombreuses collectivités, un outil majeur au service de la

démocratie citoyenne et renouvelle les pratiques du pouvoir.

Ce dispositif permet d'associer les citoyens à l'utilisation d'une partie du budget de la Collectivité, allouant une enveloppe financière spécifique pour des projets qu'ils peuvent proposer et qu'ils auront choisi par le vote. Le premier budget participatif de la Collectivité de Corse sera exclusivement à destination de la jeunesse.

Contribuant à l'ambition du Pattu di a Ghjuventù de placer les jeunes au cœur de la politique publique, à travers un nouveau mode de participation renouvelé et innovant, ce dispositif leur permettra de se sentir davantage acteurs et impliqués pour leur territoire, avec des moyens financiers adaptés pour la concrétisation de leurs idées.

Le concept de budget participatif permet d'atteindre le plus haut niveau de l'échelle de participation définie par la sociologue Sherry R. Arnstein : « contrôle des citoyens, délégation totale dans la prise de décision et de l'action dans la construction de la politique publique ».

Le présent rapport précise les caractéristiques et les modalités de mise en œuvre de ce dispositif pour renforcer l'engagement et la participation des jeunes insulaires.

Le règlement et la composition de l'instance de suivi sont présentés en annexe.

I. Fondements des budgets participatifs

A. Caractéristiques et évolution des budgets participatifs

L'idée du budget participatif est née à Porto Alegre au Brésil, capitale de l'altermondialisme. Dès 1989, la ville a été la première à associer les citoyens aux décisions budgétaires.

Après un premier essor en France dans les années 2000, le système s'est vraiment développé en 2014. En 2020, la France compte 170 budgets participatifs. Les grandes villes sont plus nombreuses à s'engager, mais la généralisation s'observe à tous les échelons du territoire et notamment en régions (*Occitanie, Ile de France...*)

Il n'existe pas de cadre réglementaire pour construire un budget participatif, ce qui engendre une grande diversité de pratiques. Toutefois, le déroulé d'un budget participatif respecte sensiblement les étapes suivantes :

- Structuration et règlement du budget participatif ;
- Appel à idées et dépôt des projets ;
- Etude, accompagnement, analyse (*de l'éligibilité, de la faisabilité technique et juridique*) et chiffrage des projets par les services ;
- Présentation des projets retenus après analyse ;
- Vote des citoyens ;
- Annonce des projets lauréats ;
- Suivi et réalisation des projets ;
- Evaluation.

La majorité des budgets participatifs concernent tous les citoyens, pas précisément le public jeune. Mais des initiatives se sont développées pour donner la parole aux jeunes qui imaginent et se projettent dans leur territoire futur. Des budgets consacrés

ont été lancés par le Département du Gers en 2018, rejoint par l'Ardèche, l'Indre-et-Loire, la Gironde et le Vaucluse, la Charente, l'Hérault, les Landes, le Loiret ou encore la Nièvre...

B. Atouts et intérêts d'un budget participatif

Le budget participatif contribue à la participation citoyenne et notamment celle des jeunes. Sa singularité tient au pouvoir concédé par la collectivité à des citoyens non élus de proposer, voter et donc décider de projets pour leur territoire.

Le dispositif représente de nombreux atouts :

- un dispositif innovant, participatif, à la portée de toutes et tous,
- une démarche collaborative entre les habitants et la collectivité autour d'un projet d'intérêt général,
- une capacité à rendre l'action publique plus lisible, plus concrète et transparente,
- des vertus pédagogiques, car le budget participatif invente un rapport nouveau entre élus et citoyens. Il permet à ces derniers de mieux connaître et comprendre le système d'organisation et de fonctionnement de la Collectivité de Corse,
- un degré décisionnel important.

La simplicité de ce dispositif de participation citoyenne contribue également à favoriser une meilleure inclusion : au moment du dépôt, les habitants peuvent simplement proposer une idée et non seulement un projet construit, ce qui permet de diversifier les profils des participants.

Le dispositif permet de varier les modes de participation des jeunes, de les associer en dehors de temps de débats plus formels.

La mise en place d'un budget participatif comporte toutefois des limites, notamment concernant la participation, souvent faible la première année (la médiane s'établit à 3,9 %).

La culture de la participation se construit au fil des consultations et des échanges, progressant à chaque édition. Dans les premières villes engagées, la participation dépasse à présent les 10% et atteint 25% dans le département du Gers.

II. Développement du budget participatif « Jeunesse corse »

A. Gouvernance de la démarche

Afin d'affirmer la volonté politique de co-construction avec la jeunesse, une instance de suivi sera créée, associant des jeunes, notamment de l'Assemblea di a Giuventù, de Parolla di a Ghjuventù et des Ambassadrices et des Ambassadeurs du Sport, dans sa composition.

L'instance veillera au respect du règlement du budget participatif (*cf. annexe*), participera à la validation des projets soumis au vote, puis au dépouillement et à la validation des résultats. Le rôle et la composition de l'instance sont explicités en annexe.

B. Grands principes du budget participatif jeunes de la Collectivité de Corse

Avec le budget participatif, la Collectivité de Corse propose aux jeunes citoyennes et citoyens corses une nouvelle innovation démocratique pour les impliquer en faveur de leur avenir et leur territoire.

Le budget participatif fait appel à leur créativité, leurs idées pour favoriser leur émancipation, améliorer leur cadre de vie. Pour concrétiser et réaliser les projets lauréats, choisis par le vote de tous les citoyens insulaires, la Collectivité de Corse va allouer une enveloppe spécifique de 100 000 euros.

L'ensemble des principes et critères définis pour le budget participatif sont précisés dans le projet de règlement en annexe.

Ci-dessous une synthèse des caractéristiques principales :

- **Public concerné par le dépôt d'idées** : public spécifique jeune « **11-30 ans** » (résidents corses)
- **Montant alloué au budget participatif** : **100 000 €**, répartis en fonctionnement et investissement (*les dépenses afférentes seront inscrites au Budget 2023*) ;
- **Thèmes des idées** : liés aux **compétences de la Direction adjointe jeunesse** pour cette première édition du budget participatif, à savoir :
 - Dialogue jeunesse,
 - Information jeunesse,
 - Engagement citoyen et capacité à agir,
 - Actions de prévention en faveur des jeunes,
 - Actions à destination des jeunes,
 - Mobilité internationale.
- **Identité des votants** : **à partir de l'âge de 11 ans.**
- **Calendrier** : dépôt d'idées prévu fin **juin 2022** (*cf. annexe plus loin*).

Tous les éléments structurants du budget participatif ont été déterminés et actés par le Comité de pilotage du Pattu di a Ghjuventù à l'automne 2021 (*notamment les objectifs, le montant alloué*) puis en mars 2022 (*finalisation des modalités de mise en œuvre*).

En outre, pour définir le projet au plus près des attentes du « public cible », les jeunes ont été associés à la co-construction du règlement du budget participatif lors des Assises de la Jeunesse/Assise di a Ghjuventù en décembre 2021.

Un atelier collaboratif a permis de réfléchir et choisir certains critères avec les jeunes, notamment l'identité des votants, le mode de scrutin ou encore le type de dépôt (*cf. règlement en annexe*).

C. Communication, sensibilisation et suivi du processus pour pérenniser la dynamique

Le budget participatif est une innovation démocratique au long cours avec ses règles du jeu, ses étapes-clés, ses résultats, ses réalisations... aussi, la communication et la pédagogie sont fondamentales.

Une information claire et régulière est indispensable pour susciter l'intérêt, la confiance des parties prenantes et l'appropriation du dispositif.

Concernant le « public cible », comme explicité plus haut, l'évènement annuel de dialogue avec les jeunes, les Assises de la Jeunesse/Assise di a Ghjuventù, a permis d'initier la communication autour du dispositif. Un atelier collaboratif spécifique sur ce thème a été réalisé afin de les informer de la démarche et d'en définir les contours conjointement.

Différents moyens de communication sont prévus pour susciter l'engagement, le dépôt d'idées et le vote des jeunes : organisation de nouveaux ateliers, utilisation des réseaux sociaux, réalisation d'une vidéo présentant le budget participatif et ses intérêts, formation des animateurs et des acteurs jeunesse, réalisation de kits de communication ...

Pour faciliter l'accès au dispositif, le dépôt d'idées et le vote seront effectués depuis une plateforme numérique dédiée.

Au-delà de son intérêt pour le dépôt ou le vote des projets, la plateforme numérique est un outil indispensable pour assurer une communication régulière autour des phases du budget participatif et pérenniser la dynamique collective et la relation avec les jeunes citoyens.

Enfin, pour envisager la suite et l'amélioration du budget participatif, avec une ouverture éventuelle à d'autres thématiques, un bilan et une évaluation du dispositif seront réalisés. Une enquête sur l'organisation et le déroulé du budget participatif sera conduite pour mesurer l'impact sur les citoyens, sur les élus et sur les agents impliqués. Elle concernera chaque étape et partie prenante du dispositif.

Calendrier de mise en œuvre du budget participatif jeunesse :

1. Phase de structuration :

Novembre 2021 : Eléments de cadrage déterminés par le COPIL du Pattu di a Ghjuventù

Décembre 2021 : Information des jeunes et atelier collaboratif dédié au budget participatif lors des Assises de la Jeunesse/Assise di a Ghjuventù

Mars 2022 : Présentation du scénario consolidé et approuvé par le COPIL

Avril 2022 : Consultation de l'Assemblea di a Giuventù

Juin 2022 : Rapport d'information présenté devant l'Assemblée de Corse
Installation du Comité de suivi et validation du règlement du budget participatif
Création de la plateforme numérique

2. Appel à idées : de fin juin à fin juillet

3. Etude, analyse et chiffrage des projets par les services : de juillet à octobre

4. Choix des projets retenus par le Comité de suivi : entre octobre et novembre

5. Vote des citoyens : entre novembre et décembre

6. Annonce des projets lauréats : de décembre 2022 à janvier 2023

7. Suivi et réalisation des projets : 2023

8. Evaluation : Les données nécessaires à l'évaluation sont récoltées depuis des phases précédentes et à la fin de la mise en œuvre du budget participatif (*cf. règlement*).

En conséquence, je vous propose de bien vouloir adopter les modalités de mise en œuvre du budget participatif en faveur des jeunes tel que le prévoyait le règlement des aides jeunesse adopté par l'Assemblée de Corse en janvier 2022. Le rôle et la composition du Comité de suivi, ainsi que le projet de règlement qui sera soumis pour validation à cette instance, sont présentés en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.